



Ville de Mèze

## ARRÊTE MUNICIPAL

### LES COMMERCANTS FÊTENT L'ETE PLACE ARISTIDE BRIAND STATIONNEMENT ET CIRCULATION INTERDITS

#### LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,

**VU**, le Code Général des collectivités locales dans sa partie législative et réglementaire,

**VU**, le Code de la Route et notamment l'article R411-25, R411-8 et R417

**VU**, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

**VU**, l'article L2212-2, L2212-14, L2213, 2213.5 du Code des Collectivités Territoriales.

**VU**, la demande sollicitée par le commerce « H2F »,

**CONSIDERANT**, qu'il convient de prendre toutes mesures de sécurité pour assurer le bon déroulement de l'anniversaire du commerce « H2F » organisée samedi 27 juillet 2024, afin de permettre le bon déroulement de ces réjouissances et d'éviter tout risque d'accident,

#### ARRETE :

**Article 1** : Le commerce « H2F » situé rue Paul Entéric est autorisé à s'installer le samedi 27 juillet 2024 de 18h00 à 21h00.

**Article 2** : Le circulation est interdite rue Paul Entéric le samedi 27 juillet 2024, de 18h00 à 20h00.

**Article 3** : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par le requérant pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 5** : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.



**Ville de Mèze**

**Article 6** : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, la Police Municipale, le Garde Champêtre, M. le Directeur des Services Techniques, M. le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 16 juillet 2024.

**Le Maire**

**Thierry BAEZA.**

